

## Abattement légal suivi par représentation

Par **ced64**, le **19/08/2015** à **16:03**

Bonjour

suite au décès de notre tentes on hérite neveux et nièces de la maison qui va etre vendu sur l'envoi du notaire il nous marques:

représentant savoir:20717€

a déduire:

abattement légal suivi par représentation 5311€

abattement légal suivi par représentation déjà utilisé neant

abattement légal suivi par représentation résiduel 5311€

part nette taxable 15406€

droit bruts a payer 5392€

calcul des droits:

15406€ a 35%=5392€

donc ma question est la suivante:

est ce que l'abattement légal suivi par représentation nous revient ou pas merci pour votre réponse qui nous sera bien utile